

**Délibération 2023-085**

**SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023**

Date de la convocation : mercredi 25 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

**Pouvoirs :** HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusés :** GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** BURNEL Sébastien

**Objet : BUDGET 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été sollicité par l'Association des Anciens de la 2<sup>e</sup> DB pour la réédition du guide vert Michelin « la voie de la 2<sup>e</sup> DB » à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération. Le guide vert 2024 sera tiré à 50 000 exemplaires et remis gratuitement dans les offices de tourisme, les mairies et les institutions publiques concernée et poursuit un triple objectif :

- Participer activement au devoir de mémoire,
- Augmenter la notoriété de la voie de la 2<sup>e</sup> DB tout en dynamisant le tourisme local,
- Proposer des circuits de cyclotourisme rejoignant les différentes bornes de la Voie.

Il propose que la commune alloue une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association des Anciens de la 2<sup>e</sup> DB pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association des Anciens de la 2<sup>e</sup> DB pour la réédition du guide vert Michelin 2024,
- souligne que les crédits seront prévus sur l'exercice 2024,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
Eric BRIENS

